

*La constitution*

Ils vont peut-être oublier que le gouvernement a agi unilatéralement en dépit de l'opposition expresse de 65 p. 100 de nos concitoyens. Ils vont peut-être oublier que le gouvernement a essayé de passer outre aux tribunaux en faisant en sorte que les propositions aient force de loi avant que la Cour suprême ait pu se prononcer sur leur légalité. Ils oublieront peut-être les nombreuses améliorations à la charte que les députés de l'alliance libéralo-néodémocrate ont rejeté y compris le droit de posséder des biens et d'en jouir. Les Canadiens oublieront peut-être les tactiques consistant à diviser pour régner exposées si clairement dans le mémoire Kirby et exprimées non moins clairement dans le discours que le ministre de la Justice a prononcé aujourd'hui. Nos concitoyens oublieront peut-être que le premier ministre, qui s'est lancé dans cette aventure en commençant par se plaindre de l'humiliation consistant à aller demander à un pays étranger de modifier notre constitution, ait choisi précisément cette voie au lieu de rapatrier notre constitution et de la modifier ici.

Même si le temps efface ces souvenirs amers, des changements irréversibles vont avoir lieu dans notre pays qui créeront à tout jamais des citoyens de première catégorie et de deuxième catégorie. Les résidents de l'Ontario et du Québec détiendront un droit de veto permanent sur tous les changements constitutionnels à venir. Ils pourront exercer ce droit de veto et ce, même si la population de leur province augmente, reste stable ou diminue alors que les Canadiens des autres provinces ne pourront pas en bénéficier.

Chaque fois qu'on invoquera cette formule d'amendement discriminatoire pour rappeler à certains Canadiens leur statut de seconde catégorie, des souvenirs amers ressurgiront et la bonne volonté qui constitue le ciment constitutionnel de notre pays va s'effriter.

En conclusion, je pense, monsieur l'Orateur, que ce pays restera uni. Le lien qui cimente notre pays et qui a permis de contrecarrer les forces centrifuges qui menacent de le démembrer depuis plus d'un siècle, c'est la bonne volonté, le sens commun et l'abnégation. Mais tout ce qu'entreprend le gouvernement contribue à annihiler cette bonne volonté, à s'opposer à ce sens commun et à s'attaquer au fondement même du régime fédéral qui a si bien servi nos concitoyens.

Avant de passer au vote sur ces amendements, le gouvernement a le temps de changer de politique et je lui demande, au nom du Canada, de saisir cette chance qui lui est donnée.

**Des voix:** Bravo!

[*Français*]

**M. Henri Tousignant (Témiscamingue):** Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de refaire ici aujourd'hui l'histoire du fédéralisme canadien, plusieurs l'ont déjà fait à maintes reprises avant moi. Je constate que même après avoir lu nombre de bouquins, côtoyé quantité de spécialistes, nous arrivons à la conclusion que chacun donne sa propre interprétation des faits. Il nous faut donc juger le bilan du fédéralisme canadien ainsi que la démarche que nous entreprenons dans une perspective beaucoup plus générale. A mon avis ce bilan n'est sûrement pas aussi sombre que certains voudraient le

laisser croire. Il est évidemment difficile pour nous, 113 ans plus tard, de connaître quelles étaient les intentions réelles des pères de la Confédération et si celles-ci se sont concrétisées comme ils les avaient pensées et souhaitées. Oui, monsieur le président, le fédéralisme conçu par les pères de la Confédération nous a bien servis, et nous en avons la preuve tous les jours. Comment ne pas reconnaître par exemple qu'une infime population, 23 millions d'âmes, répartie sur un aussi vaste territoire ait pu réussir à se donner de pareils niveaux de vie, des infrastructures à l'échelle de ce pays, des routes, des services téléphoniques, des télécommunications, et le reste! Comment se fait-il qu'en dépit de cette immense étendue géographique alors que devraient exister de multiples inégalités naturelles entre les régions, nous ayons pu rendre ces régions relativement et également prospères. Le fédéralisme des pères de la Confédération nous a bien servis avec les moyens limités dont ils disposaient alors, le manque d'information et de communication pour ne citer que ceux-là.

Il y a 113 ans les discussions constitutionnelles se sont faites avec beaucoup moins de déploiement qu'aujourd'hui. On ne viendra pas me dire que chacun des citoyens d'un bout à l'autre du Canada connaissait en détail chaque article de la Constitution. Au début du siècle rares étaient les gens qui avaient besoin d'un agent de publicité pour leur dire ce qu'ils voulaient. Les Canadiens d'alors ont certainement eu moins de chance de s'exprimer qu'aujourd'hui. Maintenant tout le monde veut décider, tout le monde veut intervenir, plusieurs probablement pour en faire leur propre petite gloire personnelle. Or, si on a quand même très bien réussi à s'en tirer avec un modèle aussi rudimentaire, il faut bien l'avouer, comparé à celui d'aujourd'hui en termes de préparation, consultations, représentations, avis juridiques, jurisprudence, et le reste, j'ai dit que le projet que nous présentons maintenant comparé à celui d'il y a 113 ans sera d'un raffinement pour ne pas dire un réel chef-d'œuvre.

Évidemment, certains auront tendance à mettre en doute cette brève et rustique analyse, et à refouler au banc des accusés les absents de 1867, à les juger et à les pendre haut et court. Je répondrai que seuls les faibles choisissent d'ergoter en analysant les événements passés. Certaines gens disent: Je l'avais bien dit. C'était à prévoir. Ils auraient dû agir autrement, ainsi de suite. La formule utilisée par les grands architectes qui façonnent l'avenir n'est évidemment pas la même et aussi simpliste. Toutefois, faut-il quand même nous rendre à l'évidence. Depuis quelques années nous entendons certains ténors, je dirais, de la famille des cigales, nous chanter que le gouvernement canadien a besoin de se refaire une beauté pour mieux séduire les Canadiens, et que pour cela il doit entreprendre immédiatement des changements profonds sur le plan constitutionnel, outil absolument indispensable, selon leurs dires, au mieux-être de tous les Canadiens. Nous devons convenir que depuis nombre d'années des efforts sérieux ont été déployés afin de trouver des terrains d'entente pour satisfaire les Canadiens.